

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Monsieur le président, je ne voudrais pas qu'on m'interrompe. Le ministre sait défigurer les faits mieux et plus vite que n'importe qui dans cette enceinte. Apparemment on a dit, lors de cette réunion, que l'agriculteur recevrait un prêt. Les deux seules personnes qui pouvaient le savoir effectivement étaient soit le ministre qui exerce quelque influence sur les banques soit le directeur de banque lui-même. Or, le ministre ne pouvait savoir d'avance ce qu'allait faire celui-ci; c'est par conséquent ce dernier, et lui seul, qui était au courant. Le directeur de banque a donc indiqué que l'intéressé allait obtenir un prêt lorsqu'on aurait procédé au remaniement que le ministre avait déclaré être en voie et qu'il dit maintenant n'avoir jamais été fait.

Il est difficile de donner quelque sens à toute cette histoire. Encore une fois, le ministre de l'Agriculture a trop dit ou a dit trop peu; et je ne voudrais plus qu'on m'interrompe. Dès que j'aurai terminé mes observations, il pourra prendre la parole en posant toutes les questions de Règlement ou toutes les questions de privilège qu'il voudra, mais je ne voudrais pas être dérangé.

**Une voix:** Cessez de poser des questions, alors.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Ainsi que l'indique la page 900 du hansard, le ministre nous a dit avoir reçu une note ainsi conçue: "Dites à M. Gardiner qu'un tel a reçu le premier prêt." Mon collègue, l'honorable représentant de Nanaïmo, a dit hier que le mot-clef était ici "premier". Qui savait que M. X avait obtenu le premier prêt? Une seule personne pouvait le savoir et je soutiens que c'était le directeur de banque.

J'ai entendu le ministre de l'Agriculture se plaindre amèrement à maintes reprises d'avoir été cité erronément, de ce qu'on avait dénaturé sa pensée. Il a reproché aux journaux d'avoir ainsi dénaturé sa pensée dans tout le Canada. Cependant, il se cite lui-même à faux. Il ne peut même pas citer exactement une de ses propres phrases. Il nous dit, comme en fait foi le hansard à la page 900, qu'on avait donné au ministre une note sur laquelle il était écrit: "Dites à M. Gardiner qu'un tel a obtenu le premier prêt." Puis il nous dit, comme le rapporte le compte rendu à la page 1025: "Dites à M. Gardiner que l'emprunt a été accordé." C'est bien différent de ce dont se plaignait mon collègue hier.

Nous voyons enfin qui était l'auteur de la note. Un banquier avait envoyé la note au ministre. C'est un banquier qui avait envoyé la note où il était dit qu'un tel avait obtenu le premier prêt. On ne peut tirer de ce

renseignement qu'une seule conclusion. Le ministre, pour sauver sa peau, peut peut-être mettre à l'ombre ce banquier, peu m'importe; mais un banquier n'a pas le droit de divulguer à une assemblée libérale ou à un caucus libéral ou ailleurs les détails des opérations financières de ses clients. Si ce directeur de banque l'a fait, son propre bureau-chef devrait prendre contre lui des mesures disciplinaires.

Cependant, le ministre ne s'est pas arrêté là. Comme le rapporte le hansard à la page 901, prenant un accent lyrique comme lui seul en est capable, il nous a dit que la ville de Lemberg avait reçu \$44,190 et celle de Balcarres, \$21,585.

On en a prêté la moitié moins à Balcarres qu'à Lemberg. Puis, avec son accent libéral inimitable, il ajoute:

Je pense bien qu'il y en aurait eu tout autant qu'ailleurs, si le député d'Assiniboïa n'était jamais allé là.

**Le très hon. M. Gardiner:** Très bien!

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Le ministre dit: "Très bien!" Qu'est-ce à dire? Est-ce le Gouvernement ou la banque qui accorde les prêts? Veut-il dire que c'est parce que le député d'Assiniboïa est allé là que les banques ont accordé la moitié moins de prêts? Le ministre dit qu'il y a entente entre les banques et le Gouvernement à propos des prêts à accorder ou à refuser. Le ministre ne peut en sortir. Il a dit que, si nous allions parler contre cette mesure législative pernicieuse dans une circonscription de la Saskatchewan, les agriculteurs n'y pourront obtenir de prêts, parce que les banques vont les leur refuser. D'après les ordres de qui?

**Le très hon. M. Gardiner:** Je dis que les cultivateurs n'ont pas demandé des prêts.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Je ne permettrai pas au ministre de m'interrompre. J'ai la parole et je ne dis rien d'inexact à son sujet. S'il veut soulever des objections après cela, il en aura tout le loisir. Peu m'importe.

Voilà les mots qu'il a eus pour dire que les prêts seraient réduits partout où les membres de l'opposition se feraient entendre.

Il a dit plus. A la même page, je relève ces mots du ministre:

Ils...

C'est-à-dire les cultivateurs.

...se rappelleront qu'il...

Il s'agit du député d'Assiniboïa.

...est allé les voir, leur a dit certaines choses et qu'ils n'ont pas touché l'argent de la banque.

Parce que le représentant d'Assiniboïa s'est présenté là-bas, les cultivateurs n'ont pu emprunter. Le ministre de l'Agriculture